

exercer sur les douanes un contrôle devenu indispensable et pour reviser les règlements douaniers d'août 1851, on nomma une commission des représentants des consuls composée de : T. F. WADE, vice-consul d'Angleterre, le capitaine CARR, attaché à la légation des Etats-Unis et Arthur SMITH, interprète du consulat de France ; le traitement de ces inspecteurs fut fixé à 6.000 piastres (plus de 30.000 francs) pour chacun, sans compter les frais de service. La nouvelle douane commença à fonctionner le 12 juillet 1854. Le système ayant donné de bons résultats, on se décida à l'appliquer aux autres ports ouverts au commerce, tout d'abord à Canton, en octobre 1859, avec l'approbation du vice-roi des deux Kouang, LAO TSOUNG-KOUANG. (Voir traités de T'ien-tsin, 1858). Les pouvoirs du fonctionnaire (*Hai Kouan*) si connu des étrangers au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous le nom de *Hoppo*, étaient ainsi singulièrement transformés. Chan-T'eu (*Swatow*) fut ouvert en février 1860 ; Tchen-kiang sur le Yang-tseu, en avril, Ning-po, en mai 1861, T'ien-tsin, le même mois, reçurent des commissaires. La même année, en juillet, Fou-tcheou, et en décembre, Han-k'eu et Kieou-kiang sont ouverts à leur tour ; en avril 1862, Amoy ; en mars 1863, Tché-fou ; en mai, Tam-soui et Ki-loung ; puis en septembre, Ta-kao, dans l'île Formose, et enfin en mai 1864, Nieou-Tchouang, complètent le chiffre de quatorze bureaux de douanes ouverts à la fin de 1864<sup>1</sup>.

En fait, l'administration des Douanes Maritimes Chinoises était confiée à un service spécial du gou-

1. Extrait de l'*Histoire des Relations de la Chine*, par Henri CORDIER, I, pp. 158-159.